



La préfète de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2025-0417 du 3 novembre 2025

modifiant l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2023-1203 du 8 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Haute-Savoie

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 19 mars 2025 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, préfète, en qualité de préfète de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2023-1203 du 8 novembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

VU les propositions de modification des membres des commissions de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, faites par les maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant les propositions de modification des membres intervenues depuis l'arrêté du 8 novembre 2023 susvisé ;

Sur proposition du secrétaire générale de Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Sont désignés, à compter de ce jour et jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés au présent arrêté.

.../...



Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie, Mmes et MM. les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète,
le secrétaire général



Carl ACCETTONE